

5^{ÈME} TABLE RONDE « TRANSPORT » 28 FÉVRIER 2019 AFCN



FEEDBACK NOTIFICATIONS D'EMBALLAGES ET DE MODÈLES DE COLIS

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

1

FANC
federal agency for nuclear control

Sommaire

1. Pourquoi les notifications ?
2. Notifications reçues en 2018
3. Notification et formulaire n° de série d'emballages
4. Notification et formulaire fabrication d'emballages
5. Notification et formulaire première utilisation de modèles de colis approuvés / sources sous forme spéciale
6. Notification et formulaire modèles de colis non-approuvés
7. Instructions formulaires
8. Synthèse par type de stakeholder

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

2

FANC
federal agency for nuclear control

1. Pourquoi les notifications ?

Connaître qui fait quoi pour pouvoir planifier, selon une approche graduée et adaptée, les contrôles et inspections dans le cadre du « Compliance Assurance Program » de l'AFCN

2. Notifications reçues en 2018 ?

- Notifications n° série : **13** (+ 3 listes historiques)
- Notifications fabrication : **10**
- Notifications 1^{ère} utilisation modèle approuvé : **1**
- Notifications modèles non-approuvés : **2**



Deadline = 31/03/2019 !!!

3. Notification et formulaire n° de série d'emballages

- *Pour quoi ?* Les emballages fabriqués selon un modèle de colis nécessitant une approbation
 - À la mise en service
 - À la mise hors service
 - En cas de changement de propriétaire
- *Comment ?* Via [le formulaire \(annexe 2 du Règ. AFCN\)](mailto:transport@fanc.fgov.be) à transport@fanc.fgov.be
- *Par qui ?*
 - Le propriétaire dans le cas d'un modèle de colis belge
 - Le propriétaire belge dans les autres cas
- *Annexe(s) ?* Certificat de conformité de l'emballage

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

5



3. Notification et formulaire n° de série d'emballages

Certificat de conformité de l'emballage

- Contenu conseillé :
 - Référence et date
 - Identification de l'emballage (e.a. n° de série)
 - Identification du modèle de colis auquel l'emballage est conforme
 - Identification des plans de concept auxquels l'emballage est conforme
 - Identification au dossier de sûreté auquel l'emballage est conforme
 - Identification et signature de la personne responsable

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

6



4. Notification et formulaire fabrication d'emballages

- *Pour quoi ?*
 - Les emballages fabriqués selon un modèle de colis belge nécessitant une approbation
 - Les emballages fabriqués selon un modèle de colis nécessitant une approbation et stockés (chargés) en Belgique pendant plus d'un an (DPC)
- *Comment ?* Via [le formulaire \(annexe 1 du Règ. AFCN\)](#) à transport@fanc.fgov.be 4 semaines avant le début de la fabrication (opération physique)
- *Par qui ?* Le concepteur
- *Annexe(s) ?* A) Planning de fabrication
B) LOFC et/ou QP

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

7



5. Notification et formulaire première utilisation

- *Pour quoi ?*
 - Première utilisation de modèles de colis approuvés ou modèles de sources sous forme spéciale
- *Comment ?* Via [le formulaire \(annexe 3 du Règ. AFCN\)](#) à transport@fanc.fgov.be
- *Par qui ?*
 - L'expéditeur (obligation règlement international)
 - Si modèle belge :
 - a) Le propriétaire belge
 - b) L'expéditeur belge
 - c) Le destinataire belge
- *Annexe(s) ?* Certificat d'approbation d'origine non belge (uniquement S et B(U)-96 étranger)

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

8



6. Notification et formulaire modèles de colis non-approuvés

- *Pour quoi ?*
 - Les modèles de colis non-approuvés (de type A, IP-1, IP-2 ou IP-3) utilisés sur le territoire belge (hors transit)
- *Comment ?* Via [le formulaire \(annexe 4 du Règ. AFCN\)](mailto:transport@fanc.fgov.be) à transport@fanc.fgov.be 1 × par an (fin 1^{er} trimestre)
- *Par qui ?*
 - a) Concepteur belge
 - b) Propriétaire belge
 - c) Expéditeur belge
 - d) Destinataire belge
- *Annexe(s) ?* Certificat d'homologation, (description emballage et contenu)

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

9



6. Notification et formulaire modèles de colis non-approuvés

Certificat d'homologation pour un modèle de colis non-approuvé

- Par analogie avec le certificat d'approbation pour les modèles de colis approuvés, le certificat d'homologation pour les modèles de colis non-approuvés est le document qui permet à l'utilisateur (expéditeur / propriétaire) de connaître les modalités du modèle de colis (contenu admissible, instructions d'utilisation, ...).
- Contenu recommandé (SGG-26, 801.3) :
 - Identification du modèle et type de colis
 - Liste des règlements applicables et modes de transport permis
 - Référence au dossier de sûreté et aux plans de concept
 - Description des contenus autorisés (y inclus limitations)

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

10



6. Notification et formulaire modèles de colis non-approuvés

- Description de l'emballage et illustrations
- Référence aux instructions d'utilisation et de maintenance
- Référence vers le système de management
- *"This certificate does not relieve the consignor from compliance with any requirement of the government of any country through or into which the package will be transported."*
- Date d'émission et durée de validité
- Identification et signature du concepteur

7. Instructions formulaires

- Attention : instructions séparées
 - Envoyer à transport@fanc.fgov.be
 - En format Word ou PDF
 - De préférence pas de PDF écrit et/ou scanné
 - Annexes en PDF et avec référence
 - Format date et code pays n° téléphone
- Commentaires sur base du REX formulaires 2018 :
Formulaires [1](#), [2](#), [3](#), [4](#)
- Voir également [FAQ](#) sur la page
<https://afcn.fgov.be/fr/professionnels/transport-de-matieres-radioactives>

Développement automatisé et version EN prévus

8a. Synthèse pour concepteur

Type de modèle	Actions requises concernant l'usage des emballages		
	Notification modèle non-approuvé AR Art. 133; Règ. AFCN Art. 10	Dossier de fabrication AR Art. 127, 128 & 129	Notification fabrication AR Art. 126, Règ. AFCN Art. 7
Modèle de colis non-approuvé (sauf colis excepté) de conception belge	1X par an par concepteur	Tenue à disposition par le concepteur	
Modèle de colis approuvé de conception belge			Au moins 4 semaines avant le début de la fabrication par le concepteur
Modèle de colis approuvé unilatéralement de conception non belge			Si DPC : Au moins 4 semaines avant le début de la fabrication par le concepteur
Modèle de colis approuvé multilatéralement de conception non belge			Si DPC : Au moins 4 semaines avant le début de la fabrication par le concepteur

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

13



8b. Synthèse pour propriétaire

Type de modèle	Actions requises concernant l'usage des emballages			
	Notification modèle non-approuvé AR Art. 133; Règ. AFCN Art. 10	Notification première utilisation AR Art. 131, 132 & 134; Règ. AFCN Art. 9	Dossier de fabrication AR Art. 127, 128 & 129	Notification n° de série AR Art. 130 Règ. AFCN Art. 8
Modèle de colis non-approuvé (sauf colis excepté) de conception non belge	1X par an par propriétaire belge			
Modèle de colis approuvé de conception belge		Propriétaire belge	Tenue à disposition par le propriétaire du colis	A la mise en service/hors service Au chgmt de propriétaire par le propriétaire
Modèle de colis approuvé unilatéralement de conception non belge			Si DPC : Tenue à disposition par le propriétaire du colis	A la mise en service/hors service Au chgmt de propriétaire par le propriétaire belge
Modèle de colis approuvé multilatéralement de conception non belge		Propriétaire belge	Si DPC : Tenue à disposition par le propriétaire du colis	A la mise en service/hors service Au chgmt de propriétaire par le propriétaire belge

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

14



8c. Synthèse pour expéditeur

Type de modèle	Actions requises concernant l'usage des emballages et des matières radioactives sous forme spéciale	
	Notification modèle non-approuvé AR Art. 133; Règ. AFCN Art. 10	Notification première utilisation AR Art. 131, 132 & 134; Règ. AFCN Art. 9
Modèle de colis non-approuvé (sauf colis excepté) de conception non belge	1X par an par expéditeur belge (si pas de propriétaire belge)	
Modèle de colis approuvé de conception belge		Expéditeur belge (si chargé sur territoire belge)
Modèle de colis approuvé unilatéralement de conception non belge		Expéditeur (avec certificat)
Modèle de colis approuvé multilatéralement de conception non belge		Expéditeur belge (si chargé sur territoire belge)
Modèle de matière radioactive sous forme spéciale de conception non belge		Expéditeur (avec certificat)

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

15



8d. Synthèse pour destinataire

Type de modèle	Actions requises concernant l'usage des emballages	
	Notification modèle non-approuvé AR Art. 133; Règ. AFCN Art. 10	Notification première utilisation AR Art. 131, 132 & 134; Règ. AFCN Art. 9
Modèle de colis non-approuvé (sauf colis excepté) de conception non belge	1X par an par destinataire belge (si pas de propriétaire/expéditeur belge)	
Modèle de colis approuvé de conception belge		Destinataire belge (si pas de propriétaire et expéditeur belge)
Modèle de colis approuvé multilatéralement de conception non belge		Destinataire belge (si pas de propriétaire et expéditeur belge)

28/02/2019 – Table ronde Transport – Notifications emballages et modèles de colis

16



Questions ? Réponses

